Fédération des professionnelles
et professionnels de l'éducation
du Québec (CSQ)

ENQUÊTE SUR LA SITUATION DES BIBLIOTHÈQUES SCOLAIRES

Octobre 2013

NOTES SUR L'ENQUÊTE

Cette enquête a été réalisée par la Fédération des professionnelles et professionnels de l'éducation (FPPE-CSQ) auprès des bibliothécaires membres de ses syndicats affiliés. L'enquête s'est déroulée durant les mois d'avril à juin 2013. Le texte qui suit renferme les résultats des premières analyses effectuées à partir des données recueillies. Par souci de confidentialité et pour éviter toute forme possible de représailles, nous ne citons pas la provenance des informations transmises.

D'autre part, cet état de situation ne compte aucune donnée concernant les bibliothèques scolaires des régions de Laval-Rive-Nord et de l'Outaouais, les syndicats représentant le personnel professionnel de ces commissions scolaires n'étant pas affilié à la FPPE. On peut toutefois avancer que les données recueillies peuvent s'appliquer à ces milieux et que leur situation est similaire à celle prévalant ailleurs au Québec.

HISTORIQUE

Le développement des bibliothèques scolaires au Québec s'est curieusement arrêté au cours des décennies 1990 et 2000, sans que l'on sache trop pourquoi. Le laisser-aller qui a régné dans les commissions scolaires pendant toutes ces années a fait en sorte que les bibliothécaires partis à la retraite n'ont pas été remplacés, les collections se sont gravement détériorées et on a confié sans plan d'ensemble la responsabilité de la mise à jour des ressources documentaires à du personnel non qualifié ou tout simplement à des bénévoles. Tant et si bien qu'en 2006-2007, on ne dénombrait plus que 21 bibliothécaires dans les 72 commissions scolaires du Québec pour assurer le développement de bibliothèques scolaires dans plus de 2600 établissements.

Pourtant dès le début des années 2000, les enquêtes internationales telle le PISA[1] établissaient que la situation de l'apprentissage du français à l'école faisait problème. D'autres études ont posé des constats dramatiques, notamment pour les garçons : leur retard dans l'apprentissage de la lecture augmente et a une incidence directe sur leur réussite scolaire, les amenant souvent à l'abandon. Il faut attendre 2005 pour que le ministère de l'Éducation mette enfin en œuvre le *Plan d'action sur la lecture à l'école* (PALE) visant notamment à :

> *«… améliorer l'accès à des ressources de qualité sur le plan physique, pédagogique et culturel, et à mettre en œuvre une série de mesures pour en assurer l'efficacité. Ces dernières doivent notamment aider les jeunes à créer un rapport positif à la lecture et à développer les habiletés cognitives et les stratégies qui y sont liées. L'instauration de ce plan d'action repose aussi sur son apport essentiel au Programme de formation de l'école québécoise.»*[2]

[1] **P**rogramme **i**nternational de **s**uivi des **a**cquis.
[2] http://www1.mels.gouv.qc.ca/lecture/index.asp?page=plan_action

Ce plan prévoit d'abord des subventions pour l'achat de livres. Ce ne sera toutefois qu'au cours de l'année scolaire 2008-2009 qu'un volet dédié à l'engagement de bibliothécaires fera son apparition. Le bilan négatif commencera dès lors à s'inverser pour les bibliothécaires.

UNE ENQUÊTE PERTINENTE

Comme elle représente ce personnel dans la grande majorité des commissions scolaires au Québec, la FPPE a décidé de faire le point sur la situation en procédant à une enquête qualitative et quantitative sur le terrain. Nous vous livrons ici les résultats les plus significatifs obtenus. Le taux de réponses obtenues pour cette enquête est impressionnant. En effet, 77 personnes ont retourné un questionnaire complété et une bonne majorité d'entre eux étaient accompagnés de commentaires sur les différents aspects soumis. Les réponses reçues couvrent la situation prévalant dans 45 commissions scolaires sur les 65 où nous avons juridiction. Notons que selon les données officielles, le nombre total de bibliothécaires dans ces commissions serait de 107, tous statuts confondus.

LE *PLAN D'ACTION SUR LA LECTURE À L'ÉCOLE :* UN BILAN POSITIF

En 2004-2005, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport met en œuvre le *Plan d'action sur la lecture à l'école* (PALE). C'est que la situation l'exige doublement. D'une part, plusieurs études montrent que l'apprentissage de la lecture est essentiel à la réussite scolaire. Or, le taux d'abandon scolaire, notamment chez les garçons, est alarmant. Les garçons lisent moins et leur compréhension de l'écrit est faible.[3] D'autre part, les collections des bibliothèques sont dans un piteux état, les mises à jour ne se font pratiquement plus et le personnel qualifié pour le faire se fait de plus en plus rare.

Les objectifs du PALE sont ambitieux : il faut …

1° Doter les bibliothèques scolaires de ressources variées et de qualité.
2° Soutenir les commissions scolaires pour qu'elles aient accès à des ressources humaines spécialisées en bibliothéconomie.
3° Développer des habiletés et des stratégies qui mènent au développement d'habitudes durables de lecture chez les jeunes.
4° Renforcer le lien entre l'école, la famille et la communauté au regard de l'importance de la lecture.
5° Favoriser une dynamique régionale pour ce qui est de l'action et de l'engagement du milieu sur le plan de la lecture à l'école.

Au terme de l'année scolaire 2006-2007, le nombre de bibliothécaires dans les commissions scolaires au Québec est de 21. L'hémorragie ne cessera que 2 ans plus tard. Il faudra attendre l'année scolaire 2008-2009 pour que le Ministère de l'éducation, du loisir et du sport (MELS) ajoute une mesure prévoyant l'engagement de bibliothécaires. Le ministère vise à ce que chaque commission scolaire compte au moins un bibliothécaire[4]. Ainsi, à la faveur de nouveaux engagements, le nombre de bibliothécaires atteint 63 en 2009-2010 puis 107 en 2011-2012[5]. Les résultats de notre enquête viennent corroborer les effets positifs de cette mesure puisque les répondantes affirment avoir été engagées en vertu de cette mesure dans une proportion de près de 80%, soit 60 sur 75! Les dispositions de cette mesure pour la présente année financière indiquent que chaque commission scolaire devra avoir au moins un bibliothécaire.

[3] Les données du dernier Programme international pour le suivi des acquis (PISA) tenu en 2009 confirment encore cette situation.
[4] Il s'agit de la Mesure 30273. Elle comporte un barème indiquant le nombre de bibliothécaires admissibles au financement selon le nombre d'élèves de la commission scolaire.
[5] Source : Données PERCOS. Ce nombre comprend les bibliothécaires des régions de Laval-Rive-Nord et de l'Outaouais mais pas celles des commissions scolaires Crie et Kativik.

UNE RÉPARTITION INÉGALE

Selon les informations obtenues, 15 commissions scolaires ne comptaient officiellement aucune bibliothécaire au moment de l'enquête. De plus, dans au moins 7 commissions scolaires, plusieurs mouvements de personnel ont été constatés. Ainsi, au 30 juin dernier, 19 commissions scolaires sur 65 ne comptaient aucune bibliothécaire à leur emploi. Les statistiques compilées nous donnent un portrait territorial d'ensemble inquiétant, surtout pour les régions du Québec dites éloignées. En effet, 14 des 19 commissions scolaires où on ne compte aucune bibliothécaire sont situées dans ces régions : en Abitibi-Témiscamingue pour les commissions scolaires Harricana, du Lac Abitibi, du Lac Témiscamingue et de Rouyn-Noranda; sur la Côte Nord pour de l'Estuaire, de la Moyenne Côte Nord, du Fer et du Littoral; en Gaspésie-Îles de la Madeleine pour des Chic-Chocs et des Îles de la Madeleine et au Saguenay-Lac Saint-Jean pour de la Baie James, du Lac Saint-Jean, du Pays des Bleuets et des Rives du Saguenay. Les autres commissions scolaires où il n'y a pas de bibliothécaires sont celles des Appalaches, de La Riveraine, New Frontiers, Portneuf et Sorel-Tracy.

Nous ne connaissons pas les raisons pour lesquelles tant de commissions scolaires n'ont pas encore engagé de bibliothécaires alors que le poste est subventionné par le Ministère.[6] Y a-t-il rareté des ressources? Le nombre de bibliothécaires formés à l'université apparaît suffisant pour répondre à la demande. Les bibliothécaires disponibles hésitent-elles à s'expatrier loin des grands centres urbains? Cela est peu probable. À Rimouski, par exemple, au cours des 5 dernières années, on a reçu au moins 2 candidatures valables à chaque ouverture de poste

Mais la question se pose pertinemment de savoir si ces commissions scolaires ont effectivement ouvert un poste de bibliothécaire! Enfin, il faut se demander si le programme d'engagement du MELS est assez accessible. Cet extrait du PALE se voulait rassurant à cet égard :

> *«Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport poursuivra le réinvestissement (…) et permettra aux commissions scolaires d'embaucher (sic) une vingtaine de bibliothécaires par année pendant dix ans, soit un total de 200 nouveaux bibliothécaires.»*[7]

Après 4 ans d'engagements, les objectifs du ministère semblent en bonne voie de se réaliser. Toutefois, notre enquête nous amène à penser que plusieurs populations étudiantes, malheureusement celles des régions éloignées, manquent des ressources documentaires essentielles à leur réussite. Or, le travail spécialisé accompli par les bibliothécaires pour le relèvement des collections, l'introduction des ressources numériques appropriées et l'actualisation des liens que doit entretenir la bibliothèque scolaire avec le *Programme de formation de l'école québécoise* est essentiel.

---

[6] On trouvera à l'Annexe 1 une liste des commissions scolaires, le nombre de bibliothécaires qu'elles comptent ainsi que le nombre de postes admissibles à une subvention du MELS.
[7] Extrait de http://www.mels.gouv.qc.ca/lecture/index.asp?page=objectif2

LES BIBLIOTHÉCAIRES

UN PORTRAIT

Les réponses obtenues grâce à notre enquête nous indiquent que les bibliothécaires (92%) occupent largement le champ; dans quelques cas, des spécialistes en moyens et techniques d'enseignement (6,6%) ont des responsabilités similaires. Ce sont des femmes dans une proportion de 86,7%; cette statistique est similaire à celles qu'on observe pour une très grande majorité de corps d'emplois dans le milieu de l'éducation.

La profession de bibliothécaire

La bibliothécaire est titulaire d'une maîtrise en sciences de l'information. Ce programme a pour objet de former des professionnels démontrant les compétences, les attitudes et le sens des responsabilités associés aux professions de la gestion de l'information, une aptitude à modéliser le transfert de l'information et une habileté à proposer des façons de la gérer.
Les bibliothécaires sont à même de faire de la bibliothèque, en collaboration avec les membres du personnel de la commission scolaire et des équipes-écoles, un véritable laboratoire d'enseignement et d'apprentissage.
Dans sa formation, la bibliothécaire s'approprie les éléments du Programme de formation de l'école québécoise pour pouvoir accompagner les conseillères et conseillers pédagogiques et les enseignantes et enseignants. Elle élabore des projets intégrant les ressources documentaires aux programmes d'études et les réalise en collaboration avec une enseignante, soit par l'application de la compétence « Exploiter l'information » dans le contexte d'une recherche menée à l'intérieur de n'importe quelle discipline ou l'application multidisciplinaire en lecture (textes courants ou de fiction) ou en recherche d'information.
Elle se familiarise avec les approches et les théories actuelles relatives à l'apprentissage pour mieux soutenir les jeunes. Elle apprend à organiser les ressources de la bibliothèque scolaire pour qu'elles soient au service de l'enseignement et de l'apprentissage.

97,3% des répondantes à l'enquête détiennent un poste à temps plein. Elles se répartissent à peu près également entre 40 ans et moins et 41 ans et plus. 77,5% sont en fonction depuis moins de 5 ans. Comme le programme visant l'engagement de bibliothécaires existe depuis 4 ans, on peut conclure qu'il a eu des effets positifs, mais aussi que les commissions scolaires n'auraient pas engagé de telles ressources sans l'apport de ce programme de financement. Cette dernière réflexion s'inscrit dans les inquiétudes soulevées concernant les changements apportés au descriptif de la mesure 30273 pour l'année scolaire 2013-2014. En effet, on peut y lire ceci :

> *«Chaque commission scolaire devra avoir au moins un bibliothécaire, les autres postes pouvant être comblés (sic) par des techniciens»*[8] …

[8] Extrait de *MÉLS Règles budgétaires 2013-2014. Commissions scolaires. p.76*

UNE QUÊTE POUR LA RECONNAISSANCE DE L'EXPERTISE

Malgré ces avancées, notre enquête a permis de constater que la place et le rôle de la bibliothécaire au sein de la commission scolaire et au sein de l'école est à statut très variable. À un extrême du spectre de la reconnaissance, on accorde à certaines un rôle important, voire très important, dans la réussite des élèves et leur participation est assurée à toutes les tribunes, de la planification à la décision. À l'autre extrême, il n'y a ni reconnaissance, ni participation.

Plusieurs bibliothécaires estiment que les directions des services éducatifs ou les directions d'établissement n'ont généralement qu'une connaissance limitée de leur travail au sein de la bibliothèque et de leur contribution à la réussite éducative. De même, on ne reconnaît pas la place de la bibliothécaire dans la planification et l'élaboration des stratégies d'apprentissage. En fait, elles sont rarement sollicitées pour assister aux rencontres impliquant le personnel enseignant, pratiquement jamais associées aux consultations sur le projet éducatif et le plan de réussite de l'école. Cela fait en sorte que peu de commissions scolaires ont développé à ce jour un plan d'ensemble pour le développement intégré des bibliothèques scolaires.

Pourtant l'expertise des bibliothécaires est indispensable. Elles ont pour fonctions essentielles de proposer des plans de gestion des bibliothèques, d'assurer le développement des collections, de déterminer les outils de classification, de faire la promotion et d'assurer la mise en valeur de la bibliothèque. Elles ont aussi un rôle central : celui d'assurer le lien entre le *Programme de formation de l'école québécoise* et les ressources documentaires appropriées qu'il exige.

Enfin, l'arrivée de nouvelles bibliothécaires qualifiées pour assurer la qualité des services documentaires nécessaires à la réussite des élèves est souvent vue d'un mauvais œil voire comme une intrusion dans une chasse gardée par les bénévoles et autres membres du personnel qui y évoluent. Il en est de même lorsqu'elles tentent d'implanter un système unique de classement : elles se heurtent à la résistance des systèmes-maison. Quant aux directions de service ou d'établissements, elles ne semblent pas se préoccuper de s'assurer d'une bonne compréhension des rôles de chaque intervenant –bibliothécaire, personnel technique, parents bénévoles- ni d'une saine collaboration entre ces ressources.

UNE TÂCHE ÉCLATÉE

Sur le terrain, la situation catastrophique engendrée par l'abandon de l'espace littéraire pendant de nombreuses années amène les nouvelles bibliothécaires à faire du rattrapage. Même s'il s'agit de tâches habituelles, plus de la moitié d'entre elles consacrent la majorité de leurs interventions (40% et +) à la mise à jour de collections. Elles doivent aussi régulièrement s'occuper de traitement documentaire, tâche qui relève normalement du personnel technique. Cela laisse peu de place pour les autres aspects de leur intervention professionnelle qui revêtent aussi une grande importance comme l'animation pédagogique, le développement d'outils numériques, le rôle conseil

auprès des directions et le développement de compétences informationnelles. Dans ces derniers cas, les bibliothécaires consacrent rarement plus de 5 à 10% de leur temps.

Il n'est donc pas étonnant de constater que les partenariats qu'elles sont appelées à entretenir tant à l'interne qu'à l'externe varient selon plusieurs facteurs. Ainsi, moins leur nombre est important au sein d'une commission scolaire, plus les partenariats externes sont laissés de côté. De même, lorsque l'état des bibliothèques exige une intervention soutenue, les relations de soutien à l'enseignement sont moins structurées. De façon générale, ce sont les partenariats internes avec les autres membres du personnel professionnel et technique qui ont la cote : ils sont plus fréquents et le plus souvent structurés. Dans les cas du soutien à l'enseignement et aux directions, les collaborations sont le plus souvent formelles, soit sur la base de projets mais dont le suivi est aléatoire.

> *«Les enseignants qui s'impliquent n'ont pas toujours le temps d'analyser la collection avant de faire des achats. L'aide de la bibliothécaire permet d'équilibrer la collection, d'analyser l'âge des [ressources] documentaires, de faire des suggestions pertinentes et de permettre tant aux élèves qu'aux enseignants de faire de belles découvertes.»*

LES BIBLIOTHÈQUES

DES BILIOTHÈQUES À FONCTIONS MULTIPLES

La très grande majorité des écoles primaires et secondaires du Québec sont dotées d'une bibliothèque. Dans plusieurs commissions scolaires, tous les établissements en sont pourvus. Une seule commission scolaire compte moins de 50% de ses établissements avec une bibliothèque scolaire. Plusieurs écoles primaires situées surtout en milieu rural ou sur un territoire isolé n'ont pas de bibliothèque. Le motif généralement invoqué par les commissions scolaires dans ces cas est que le trop petit nombre d'élèves à desservir ne justifie pas un investissement de cette envergure. En conséquence, force est de constater qu'à plusieurs endroits, les objectifs poursuivis par le PALE ne peuvent être atteints : des élèves sont sans ressources documentaires. Dans certaines situations, on a pallié au manque de ressources en concluant des ententes scolaires-municipales ou avec le Réseau Biblio pour favoriser une accessibilité accrue aux élèves pendant et après les heures de classe.

ENTRE IDÉAL ET RÉALITÉ

On s'imagine souvent la bibliothèque comme cet espace feutré, silencieux, avec de hauts plafonds et aux rayons de bois franc dont on atteint les étages supérieurs avec des échelles! Hélas, la réalité en milieu scolaire québécois est toute autre. Dans plusieurs cas et surtout dans les écoles primaires, les usages que l'on fait de la bibliothèque scolaire sont étonnants et surtout incompatibles avec ses fonctions

premières. Passe que la bibliothèque puisse servir à l'occasion de salle de réunion, de cours ou même de laboratoire informatique. Mais lorsque les livres servent pratiquement de napperons pour le dîner des élèves, cela dépasse l'entendement. Elle peut aussi servir pour les cours de musique ou de local de retrait pour les élèves turbulents – Ah! le silence. Mais l'utilisation la plus fréquente après celle de la lecture est son utilisation comme local de bricolage pour les enfants qui bénéficient du service de garde!

D'autre part, certains locaux sont à ce point exigus qu'on ne peut y faire entrer toute une classe rendant l'animation impossible. Enfin, le manque d'espace dans des écoles fait en sorte que les rayons sont quelquefois installés dans les classes et donc inaccessibles aux autres élèves ou tout bonnement fixés aux murs du … corridor!

D'autres problèmes d'accessibilité ont aussi des effets insoupçonnés mais dramatiques :

> *«Ce qui est plus préoccupant, c'est que les bibliothèques sont souvent inaccessibles dès la fin mai car les responsables des bibliothèques (qui ne sont JAMAIS les bibliothécaires) veulent tenir des inventaires ou sont occupés à d'autres tâches (par exemple, le retour des manuels scolaires). Ainsi, la bibliothèque est inaccessible pour plus de trois mois consécutifs (fin mai/juin/juillet/août/début septembre). Cette inaccessibilité expliquerait, selon plusieurs chercheurs (voir, entre autres, les travaux de Richard Allington) le retard scolaire de plusieurs élèves, surtout en milieu défavorisé, où le seul accès aux livres se trouve à la bibliothèque de l'école.»*

ENVIRONNEMENT INTELLECTUEL PAUVRE

Malgré les nouveaux engagements de bibliothécaires rendus possibles par la mesure 30273, le manque de ressources qualifiées pour assurer la qualité des bibliothèques scolaires est manifeste. Le laisser-aller des commissions scolaires durant les décennies 1990 et 2000 a laissé des traces : une grande partie des bibliothèques souffre d'une absence chronique de mise à jour des collections. Dans l'ensemble, ces dernières sont désuètes, endommagées, peu attrayantes. La section documentaire présente souvent des lacunes; la section fiction offre plus de choix pour les filles mais l'âge des élèves n'est pas toujours respecté.

Certains établissements n'investissent pas dans de nouvelles collections parce qu'elles ne elles ne veulent pas contribuer à ces achats. Il faut voir ici encore une fois les aléas que représentent les fameux budgets-écoles. De plus, syndrome déjà observé depuis plusieurs années, règne toujours cette peur viscérale des commissions scolaires de voir ces mesures abolies. Pourtant, des budgets d'acquisitions sont accessibles pour toutes les commissions scolaires en vertu du PALE à chaque année.[9]

[9] La liste des subventions accessibles pour chaque commission scolaire figure à l'Annexe 2.

L'acquisition de livres (mesure 30271)

Cette mesure prévue aux Règles budgétaires 2013-2014 est une contribution à l'acquisition de livres de fiction et de documentaires. L'allocation est répartie au prorata de l'effectif scolaire au 30 septembre 2012. La participation du Ministère correspond à 55 % de la dépense totale prévue de la commission scolaire pour cette mesure.

D'autre part, les infrastructures permettant l'installation et le fonctionnement de ressources numériques font généralement défaut. Plusieurs bibliothèques n'ont pas accès aux ressources numériques telles Repère, Eureka, Universalis junior et autres. Par contre, dans certaines commissions scolaires anglophones, on en est déjà à mettre en place des «liseuses électroniques » pour le prêt aux enseignantes et aux élèves.

L'introduction de ressources numériques est mise en veilleuse car plusieurs établissements n'ont même pas les plateformes de base nécessaires. Le facteur humain joue encore ici un rôle négatif, plusieurs membres du personnel rattachés aux bibliothèques refusant l'apport de ces ressources par peur de perdre leur place, crainte de devoir se qualifier pour les utiliser ou tout simplement par méconnaissance de l'utilité de ces systèmes pour les élèves. Cette situation laisse souvent les bibliothèques dans un état douteux quant à la qualité des ouvrages disponibles : qu'on en juge :

> *«… mais la technicienne garde absolument tout depuis des années, même des documents sur comment utiliser Windows … 3.1!»*

Les ressources numériques

La mesure budgétaire 50683 permet aux écoles du Québec d'acquérir des ressources didactiques numériques servant à l'enseignement. Cette mesure s'inscrit dans le cadre plus large de « École 2.0 : la classe branchée ». Le premier volet était l'acquisition des tableaux interactifs, le deuxième couvrait l'achat d'ordinateurs portables pour les enseignants et ce troisième volet s'intéresse aux ressources d'apprentissage qui seront utilisées de façon interactive avec les élèves, particulièrement au tableau interactif.

CONCLUSION

L'enquête que nous avons menée grâce à la collaboration étroite des bibliothécaires des commissions scolaires a révélé des situations alarmantes :

- Plus de 19 commissions scolaires n'ont pas de bibliothécaires à leur emploi : elles sont très majoritairement situées dans des régions éloignées des grands centres.

- De nombreuses écoles situées surtout en milieu rural ne possèdent pas de bibliothèques scolaires.

- Le *Plan d'action sur la lecture à l'école* a déjà atteint une partie de ses objectifs mais le rythme d'engagement de ressources et d'acquisition de matériel tant littéraire que numérique n'est pas à la hauteur des besoins de tous les élèves.

- Peu de dirigeants de commissions scolaires connaissent les fonctions et reconnaissent l'expertise des bibliothécaires. Pourtant lorsque mise au service de l'école, en complémentarité avec les autres membres du personnel, les interventions professionnelles des bibliothécaires peuvent avoir un impact capital sur la réussite éducative.

- Alors que plusieurs commissions scolaires n'ont pas complété leur travail de mise à jour des collections de leurs bibliothèques et que d'autres n'ont même pas encore commencé, nous comprenons mal la modification apportée la mesure 30273 pour que l'engagement de professionnelles spécialisées ne soit plus obligatoire.

- La mesure 30271 qui prévoit une allocation pour l'achat de livres doit être maintenue et devrait être accompagnée d'une allocation permettant aux bibliothèques de se doter de ressources numériques afin que la bibliothèque scolaire soit également le lieu d'une initiation à la recherche.

La FPPE mène depuis 2 ans une campagne d'information et de sensibilisation sur le travail accompli par les professionnelles et professionnels du milieu scolaire. Comme son thème l'indique, s'il faut *Changer le monde un élève à la fois*, nous croyons que les bibliothécaires peuvent y contribuer de façon magistrale … si on leur donne les moyens appropriés pour le faire.

ANNEXE 1 BIBLIOTHÉCAIRES EN MILIEU SCOLAIRE

(à jour le 24 octobre 2013)

1 = Bibliothécaires en fonction 2 = Nombre possible en vertu de la mesure 30273

COMMISSION SCOLAIRE	1	2
GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE		
DES CHIC-CHOCS	0	1
DES ÎLES	0	1
EASTERN SHORES	1	1
RENÉ-LÉVESQUE	1	1
BAS SAINT-LAURENT		
DES MONTS-ET-MARÉES	1	1
DES PHARES	3	2
GRAND PORTAGE		
DU FLEUVE-ET-DES-LACS	1	1
KAMOURASKA-RIVIÈRE-DU-LOUP	2	2
ESTRIE		
DE LA RÉGION-DE-SHERBROOKE	2	4
DES HAUTS-CANTONS	1	2
DES SOMMETS	1	2
EASTERN TOWNSHIPS	1	2
RICHELIEU-YAMASKA		
DE SAINT-HYACINTHE	2	3
DE SOREL-TRACY	0	1
DU VAL-DES-CERFS	3	3
SUD DE LA MONTÉRÉGIE		
DE LA VALLÉE-DES-TISSERANDS	2	2
DES GRANDES-SEIGNEURIES	3	5
DES HAUTES-RIVIÈRES	6	4
MONTÉRÉGIE		
DES PATRIOTES	4	6
MARIE-VICTORIN	2	6
MONTRÉAL		
DE LA POINTE-DE-L'ÎLE	4	6
DE MONTRÉAL	11	10
ENGLISH MONTRÉAL	7	5
OUEST DE L'ÎLE		
DES TROIS-LACS	3	3
KATIVIK	1	1
MARGUERITE-BOURGEOYS	5	8
RÉGION DE MONTRÉAL		
LESTER-B.-PEARSON	2	5
NEW-FRONTIERS	0	1
RIVERSIDE	2	2
SIR-WILFRID-LAURIER	2	3
WESTERN-QUEBEC	1	2

COMMISSION SCOLAIRE	1	2
NORD-OUEST		
CRIE	0	1
DU LAC-ABITIBI	0	1
DU LAC-TÉMISCAMINGUE	0	1
DE L'OR-ET-DES-BOIS	1	2
DE ROUYN-NORANDA	1	1
HARRICANA	0	1
LAC ST-JEAN-BAIE JAMES-PAYS DES BLEUETS		
BAIE-JAMES	0	1
DU LAC-SAINT-JEAN	0	2
PAYS-DES-BLEUETS	0	2
SAGUENAY		
DE LA JONQUIÈRE	2	2
DES RIVES-DU-SAGUENAY	2	3
CÔTE NORD		
DE L'ESTUAIRE	0	1
NORD-EST		
DU FER	0	1
DU LITTORAL	0	1
MOYENNE-CÔTE-NORD	0	1
RÉGION DE QUÉBEC		
CENTRAL QUEBEC	1	2
DE CHARLEVOIX	1	1
DE LA CAPITALE	1	5
DE PORTNEUF	0	2
DES DÉCOUVREURS	2	3
DES PREMIÈRES-SEIGNEURIES	2	5
LAURENTIDES-LANAUDIÈRE		
DE LA RIVIÈRE-DU-NORD	1	4
DES SAMARES	1	4
LAURENTIDES	2	2
PIERRE-NEVEU	1	1
CŒUR ET CENTRE DU QUÉBEC		
CHEMIN-DU-ROY	2	3
DE LA RIVERAINE	0	1
DE L'ÉNERGIE	2	2
DES BOIS-FRANCS	1	3
DES CHÊNES	2	3
CHAUDIÈRE-APPALACHES		
DE LA BEAUCE-ETCHEMIN	1	3
DE LA CÔTE-DU-SUD	1	2
DES APPALACHES	0	1
DES NAVIGATEURS	2	4
TOTAUX	**104**	**168**